



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Campagne 2023



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

# Ordre du jour

- **Rappel sur les modalités d'organisation**
- **Dispositifs de la campagne 2023**
- **Modalités pratiques**
- **Subventions emplois en 2023**
- **Crédits ANS PST en 2023 / Calendrier**
- **Equipements**

# Modalités d'organisation

## Projet sportif Fédéral :

Toutes les fédérations déclinent leurs projets fédéraux et assurent :

- l'information et le lancement de la campagne ANS 2023
- les codes d'accès, les modalités, les priorités, le calendrier de leur campagne

(les associations qui disposent de 2 affiliations ne peuvent pas déposer une demande pour une même action auprès de 2 fédérations au titre des projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux)

## Projet Sportif Territorial :

La DRAJES de Guadeloupe, sous l'autorité du préfet, délégué territorial adjoint, instruit l'ensemble des dossiers liés à l'emploi, à l'apprentissage et aux politiques publiques (J'apprends à nager, lutte contre la violence dans le sport, Sports santé, lien école-club, savoir rouler à vélo...) > **code d'accès unique : 205**

# Dispositifs concernés en 2023

- Les aides à la professionnalisation
  - ➔ Emploi, reliquat 1J/1S et apprentissage
- L'apprentissage de la natation
  - ➔ Actions « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique »
- Actions en faveur des politiques publiques du sport
  - ➔ Lutte contre les violences sexuelles dans le sport, Sports Santé, lien école-club, savoir rouler à vélo

# Les aides à la professionnalisation

## **Emplois (+ de 30 ans en CDI) :**

- Contractualisé sur 2 ou 3 ans – plafond de l'aide de 12 000€ par an et par emploi
- Priorités sur les territoires carencés / objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive / objectif de développement de la pratique sportive féminine / développement de pratique sportive des personnes en situation de handicap / promotion du sport santé et du sport en entreprise / lien école-club

## **Plan « 1 jeune - 1 solution » de France Relance (CDI ou CDD) :**

- Contractualisé sur 1 an / plafond de l'aide de 12 000€ maximum par an et par emploi
- Réservé strictement à la création d'emploi de jeunes de moins de 30 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés

## **Aide ponctuelle à l'emploi (+ de 30 ans) :**

- Aide ponctuelle sur 1 an

## **Apprentissage :**

- Aide uniquement pour les structures qui ne peuvent pas financièrement recruter sans cette subvention
- Priorité aux apprentis issus de territoires carencés
- Aide exclusivement annuelle et plafonnée à 6 000€
- Pas de possibilités de cumul avec d'autres dispositifs

## **DATE LIMITE : 01/09/2023**

### **Référent Emploi ANS :**

**Dominique GUINDEUIL / dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr / 05 90 81 05 98**

### **Suivi administratif et financier :**

**Maggy GAVEAU maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr / 05 90 81 01 72**

# Les aides à la professionnalisation

En 2023, la répartition détaillée est la suivante :

- Montant des conventions emplois en cours : 403 777 €
- Montant créations emplois + 30 ans : 76 600 €
- Montant aide ponctuelle à l'emploi : 28 100 €
- Montant du poste de l'emploi sportif qualifié (ESQ) en cours : 17 600 €
- Reliquats emplois « 1 jeune – 1 solution » : 32 400 €
- Montant apprentissage : 15 100 €

**Total des crédits de paiement 2022 : 573 577 €**

# L'apprentissage de la natation

Les publics visés sont les suivantes :

- Pour le dispositif « aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans - Stages massés dans tous les temps de l'enfant (scolaire et hors temps scolaire)

= Montant : 23 000 €

- Pour le dispositif « j'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV) - Temps périscolaire et extrascolaire.

= Montant : 23 000 €

**Montant total : 46 000 €**

➤ Contact DRAJES : Estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr



# Autres crédits PST

- Actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF)
- Actions des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF (centres médico-sportifs,...), accompagnement et soutien de la vie associative / promotion du sport-santé / développement de l'éthique et de la citoyenneté / actions 1 école-1 club / savoir rouler à vélo / développement des actions en faveur de la pratique Para Sport  
= Montant : 152 000 €
- Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport = Montant : 50 000 € au minimum

**Montant total : 202 000 €**

# Les modalités pratiques

## Procédure de dépôt



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- **PSF : Pour toutes les fédérations, chaque fédération fixe ses calendriers, ses modalités, son code d'accès...**
- **PST : Demandes DRAJES : code n°205**

## Les modalités pratiques

# PIECES OBLIGATOIRES

- **Projet associatif ou plan de développement actualisé**
- **Plan d'actions 2023**
- **Compte rendu des actions financées par l'ANS en 2022  
(Compte Rendu Financier dématérialisé)**
- **RIB actualisé**
- **Bilan (PV d'AG, comptes de résultats et bilan financier, rapport du commissaire aux comptes)**
- **Para Sport : Les clubs bénéficiant du soutien de l'ANS devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide : [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr).**

# Crédits ANS PST 2023 : 775 577€

	Emplois en Cours	Créations + 30 ans	Aide ponctuelle + 30 ans	Reliquats 1J-1S	ESQ (en cours)	Apprentissage
Emploi	403 777€	76 600€	28 100€	32 400€	17 600€	15 100€
				Total emploi / apprentissage : 573 577€		
Dispositif J'apprends à nager		Aisance Aquatique 23 000€	J'apprends à nager 23 000€	Total JAN : 46 000€		
Autres actions :	Politiques Publiques 152 000€ (Sports santé, lien école-club, savoir rouler à vélo)			Lutte contre les violences 50 000€ min	Total Autres Actions : 202 000€	

# Calendrier des projets sportifs territoriaux campagne 2023

<b>Le 30 janvier</b>	Note d'orientation PSF 2023
<b>Le 13 février</b>	Retour sur le diagnostic territorial de la conférence régionale du sport
<b>Le 23 février</b>	Note d'orientation PST
<b>Le 21 mars</b>	Ouverture de la campagne 2023 avec la 1 <sup>ère</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Les 23 et 24 mars</b>	Lancement de la campagne 2023 avec 2 réunions d'informations
<b>Le 06 mai</b>	Clôture du dispositif Aisance Aquatique / Autres projets
<b>Le 20 juin</b>	2 <sup>ème</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Juillet / Août</b>	Mise en paiement des Projets Sportifs Territoriaux
<b>Le 12 septembre</b>	3 <sup>ème</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Courant Octobre</b>	Fin de la campagne 2023
<b>Courant Novembre</b>	Fermeture d'OSIRIS



# EQUIPEMENTS

# Comment déposer un dossier?

## 3 DOSSIERS

(1 original, une copie et une version informatique)  
sont déposés par les porteurs de projet à la DRAJES de Guadeloupe.

### Lien de téléchargement des dossiers

<https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite>

<https://www.agencedusport.fr/soutien-aux-equipements-structurants-et-materiels-lourds>

### Les contacts à la DRAJES:

- Maggy GAVEAU : Suivi administratif des projets  
[maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr](mailto:maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr)
- Hervé MARRE : Suivi technique des projets  
[herve.marre@ac-guadeloupe.fr](mailto:herve.marre@ac-guadeloupe.fr)

- Plus d'information sur :
- Le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>

- Le site de la DRAJES :

<https://www.ac-guadeloupe.fr/>